

Compte rendu de la séance du conseil municipal réuni le 7 novembre 2017 à 18H30, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Julien BROUQUEL et Sébastien CROCC.

Secrétaire de Séance : Patricia DELATTRE

1. Compte rendu de la séance du 19 septembre

Présentation : Patrick TANGUY

Après lecture, le compte rendu de la séance du 19 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Absent : Isabelle KERVAREC

2. Validation cession chemin rural – Lannalem

Présentation : Patrick TANGUY

Par délibération en date du 14 février 2017, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Lannalem. L'enquête publique s'est déroulée du 28 avril 2017 au 13 mai 2017. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Conformément à la délibération en date du 14 février 2017, M et Mme CASTREC ont réalisé les travaux nécessaires, dans les règles de l'art, au déplacement du chemin rural dit d'exploitation qui traverse le corps de ferme dont ils sont propriétaires au lieu-dit Lannalem sur les parcelles voisines dont ils sont également propriétaires. De plus, ces travaux ont été totalement pris en charge par ceux-ci (commissaire enquêteur, les frais de publicité, du géomètre, du notaire et ceux de la suppression et de la création matérielle des chemins sur le terrain).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement du chemin rural « Lannalem »
- Est favorable à la validation du déplacement d'une partie du chemin rural à Lannalem.
- Décide de procéder à l'aliénation du chemin rural et à la création du nouveau chemin rural situé sur les parcelles section B n°1967 pour 328m² ; 1964 pour 325m² et 1970 pour 372m² , soit une superficie totale de 1025 m²
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure

3. Cession chemin rural – Kerflous

Présentation : Patrick TANGUY

La commune a été sollicitée par les consorts QUINIOU, représenté par Monsieur MAREC, chargé de l'indivision, riverains du chemin rural situé au lieu-dit « Kerflous » pour un échange entre le chemin rural desservant la parcelle 686 dont ils sont propriétaires et la partie Sud Ouest de la parcelle 686 où passe actuellement une route communal au lieu-dit Kerarnev. Les frais engendrés seront à la charge du demandeur, les consorts QUINIOU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable

- Au lancement de la procédure permettant l'échange de parcelles
- Dit que tous les frais engendrés seront à la charge des demandeurs, les conjoints QUINIOU
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au lancement de cette procédure

4. Participation frais de fonctionnement école publique – Kerlaz

Présentation : Patrick Tanguy

La Mairie de Kerlaz va adresser à la commune une facture pour la prise en charge des enfants juchois scolarisés dans l'école publique du Bourg (Kerlaz) pour respectivement 1 988€ (délibération du 14 décembre 2016) pour l'année 2015 et 1 936€ pour l'année 2016. Les titres n'ont pas encore été communiqués.

D'autre part, il n'y aura plus d'abattement dans les années à venir pour les élèves scolarisés à Douarnenez.

5. Tableau des emplois

Présentation :

Ce point a été retiré de l'ordre du jour car il était nécessaire d'attendre l'avis du Comité technique qui aura lieu au mois de décembre.

6. Rapport des adjoints

Patrick Tanguy informe le Conseil municipal de différents éléments :

Concernant la salle socio-culturelle, 287 101€ ont été dépensés pour un prévisionnel de 311 000€. Il y a 205 000€ de subventions prévues, soit 70%. Il est également fait part d'une augmentation de la fréquentation depuis les travaux.

Il y a eu une demande de mise à disposition de la salle pour des offices religieux, le Maire a donné son accord pour des dates clés comme la Toussaint, Noël, le 15 août, la cérémonie des rameaux, etc.

Des travaux d'enfouissement de lignes hautes tensions ont été réalisés. Lors d'une visite avec Enedis il a été indiqué que 8 transformateurs avaient été changés sur la commune, ce qui permet un renforcement du réseau. 9 680m linéaires ont été enfouis dans l'ancien réseau gaz et 6 800m sur les bas-côtés des routes, ce qui a permis de limiter les coûts et l'impact sur la voirie.

Lotissement Roz ar Park : Finistère Habitat livre les 4 constructions à la fin du mois ; les derniers travaux de bitume sont en cours de finalisation avant l'arrivée des locataires. Il reste 3 lots à vendre sur la partie haute.

Une réunion sur le pacte financier s'est déroulée le lundi 6 novembre, il y a des restrictions financières à prévoir même si les départs en retraite compenseront en partie.

Patrick rappelle la tenue des commémorations le 11 novembre.

Marc Raheir informe d'un COPIL le 30 novembre 2017 sur le pilotage de la piscine.

7. Questions diverses

Question de Daniel Canonico : pourquoi il n'y a pas eu de bus pendant les vacances pour le centre aéré ? Réponse de Nicolas Floch : Le bus est en panne.

Le club de foot demande des travaux pour les bâtiments du stade : huisseries, balustrades, ... Patrick rappelle que la commune aide le club et rembourse toujours 3 400 € par an pour des travaux sur le bâtiment et que le nettoyage ainsi que l'aération des locaux doivent être effectués après chaque utilisation. Il est souligné l'investissement des bénévoles de l'association. Daniel CANONICO évoque la possibilité de désigner une personne pour nettoyer les vestiaires.

Patrick TANGUY informe que l'agent communal passe 40 jrs/an uniquement pour la tonte du terrain de foot soit 6 à 7 000€/an.

Patricia DELATTRE

Secrétaire de séance